



Echos du Conseil municipal du 16 décembre 2008

Lors de ce Conseil, nous avons commencé par donner une information importante sur les propositions que nous avons faites à Nantes Métropole en matière de transports et déplacements sur le Nord Est de l'agglomération.

Mais le point le plus important a été la présentation du budget Primitif 2009. L'opposition a voté contre, mais sans donner un seul mot d'explication ! Dommage pour la démocratie !

Bonne lecture !

Patrick COTREL,

*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG : <http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Information du Maire : (résumé) le sujet principal de ce Conseil est le Budget Primitif 2009. Le construire a été un exercice difficile, en raison du désengagement de l'Etat envers les collectivités locales, de l'impact de la crise économique et de notre volonté de réduire la dette communale sans augmenter la pression fiscale. Quelques exemples : le passeport biométrique va entraîner un surcoût de 15 000€ à partir de 2009 ; la baisse des ventes de logement va provoquer un manque à gagner de 64 000€ sur les droits de mutation pour la commune ; etc...

Nous avons déjà commencé à désendetter la commune depuis un an (baisse de 20% en 2008), mais sans toucher au taux d'imposition. Pour autant, nous avons pour ambition « à la fois d'améliorer le service public communal, mettre en place notre projet de ville et préparer le Sainte-Luce de demain ». Nous devons faire preuve de créativité afin d'améliorer les services rendus sans moyens supplémentaires.

Nos 3 priorités pour 2009 :

- rénover les équipements sportifs pour plus de 780 000€, en même temps que nous réalisons un bilan carbone et un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.
- Donner plus de moyens à l'école en augmentant les équipements informatiques et les possibilités de voyages éducatifs
- Préparer Sainte-Luce de demain en consacrant 500 000€ aux études préalables à la construction du futur groupe scolaire de la Minais.

Bernard évoque l'élargissement du partenariat avec la CAF : il porte désormais sur l'enfance, comme auparavant, mais aussi sur la jeunesse jusqu'à 18 ans et comportera une aide à la commune de 230 000€ sur 4 ans.

« Je souhaite aborder avec vous un autre sujet important, sur lequel Patrick Cotrel, adjoint à l'environnement et aux transports, va intervenir tout à l'heure, celui **des déplacements au sein de notre commune.** » (...)

« Nous avons entendu et compris l'impatience des Lucéens, écouté leurs remarques, leurs idées. Nous les partageons.

Leur impatience est la nôtre, mais des dossiers aussi complexes, gérés à l'échelle intercommunale, prennent

du temps, entre les études, les décisions et les travaux. »

Nous avons adressé à Nantes Métropole nos propositions stratégiques pour le Plan de Déplacements Urbains 2010/2020.

« Ces orientations reposent sur trois points principaux :

L'amélioration des lignes existantes

Il s'agit, dans un premier temps, d'améliorer les lignes existantes, avec des cadences plus soutenues et le doublement de certains bus aujourd'hui saturés.

Un bus rapide vers Nantes

Un bus rapide sur l'axe principal, la route départementale 68, est indispensable. La priorité est de réaliser un couloir de bus rapide entre la sortie de Sainte-Luce et le tramway en passant par la Colinière. Nous pourrions parallèlement étudier les conditions de passage d'un axe lourd dans le centre-ville, qui soulève des questions d'urbanisme.

Une gare TER à la Minais

L'arrivée de nouvelles populations et la complémentarité avec le bus rendent pertinente la localisation d'une gare TER à la Minais, dans le cadre d'une vision intercommunale des déplacements périurbains. Son ouverture pourrait correspondre avec l'augmentation des fréquences TER, envisageables pour 2013. »

Enfin, Bernard annonce une subvention de 25 000€ du Conseil Général pour la réfection de la salle Marcel Le Bonniec et la garantie reçue de la part du Général commandant la Région de gendarmerie quant au maintien de la gendarmerie de Sainte-Luce, malgré le redéploiement police-gendarmerie.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité). Je vais faire cette intervention en deux parties.

La première concerne l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La France a fêté cette déclaration, mais en même temps, elle évoque la possibilité d'incarcérer les enfants de 12 ans, de dépister et les "futurs délinquants" dès la maternelle, elle expulse à tour de bras (en se fixant des objectifs dans ce domaine) et réduit à pas grand-chose le droit d'asile ; elle menace de plus en plus, dans les faits, le droit de se marier à qui on veut et restreint le droit au regroupement familial.

Dans un autre domaine, on assiste à une tentative de mettre l'audiovisuel public sous tutelle présidentielle. Les libertés sont restreintes et on va doucement vers un État centralisé, vers le bonapartisme de tradition française.

Restreindre les libertés, mais continuer une politique d'avantages donnés aux plus riches : l'UMP a même évoqué la possibilité d'indemniser les propriétaires d'actions pour les pertes dues à la baisse de la bourse ! Sans parler des exhibitions du luxe de la part de ces gens du pouvoir, dans une période de crise. Je le crains, la crise peut bien servir de prétexte à un glissement vers un régime autoritaire.

La seconde partie de mon intervention porte sur la question des transports et des déplacements, Bernard vous l'a annoncé. Dans le cadre de la conférence territoriale sur les transports, nous avons été sollicités pour donner notre vision de l'évolution des transports et déplacements dans le quart nord-est de l'agglomération nantaise. Notre réponse a consisté à souligner les points suivants :

-- la situation actuelle des transports en commun desservant la commune de Sainte Luce est largement insatisfaisante :

- * la circulation quotidienne à la sortie de Sainte Luce en direction de Nantes est de presque 20 000 véhicules par jour (elle n'est que de 15 400 véhicules par jour sur l'ancienne nationale 23 à hauteur de Mauves).
- * le passage des bus est mal **réparti : ils se suivent à quelques minutes** près et laisse des plages horaires sans passage aux heures de pointe. De plus, leur avancée est freinée par la circulation.
- * les T. E. R. qui s'arrêtent à Thouaré sont saturés et en nombre très insuffisant.
- * entre les bourgs de Sainte Luce et de Thouaré, plus de 4200 logements vont être construits d'ici 2020. D'après le cabinet Egis, qui fait une étude sur la RD 68 entre les bourgs de Sainte Luce et de Thouaré, la circulation doublera aux heures de pointe si rien n'est fait pour développer les transports en commun.

-- nous devons prendre en compte les orientations de Nantes métropole qui est obligée de contrôler la croissance des dépenses en matière de transports publics. Nous devons rechercher plus d'efficacité par une plus forte structuration du réseau : il faut définir des lignes principales directes, rapides et cadencées vers le tramway ou le centre-ville, et concevoir des rabattements vers ces lignes principales par des minibus, par vélo, à pied ou en voiture (avec des parkings relais gardés pour les vélos et autos).

-- nous proposons :

- * d'aménager rapidement la desserte actuelle par bus en la rationalisant : un ou deux tracés maximum, avec rabattement et avec des fréquences mieux réparties ;
- * de lancer en 2009 les travaux d'aménagement de la RD 68 entre la sortie de Sainte Luce et le tramway (le Landreau) ;
- * de fixer le tracé de la traversée du bourg de Sainte Luce par le chrono bus, de façon à entamer la restructuration du centre-ville ;

*de travailler avec les associations et des citoyens sur la circulation interne à Sainte Luce. Il faut déterminer rapidement l'emplacement des parkings relais pour pouvoir faire des réserves foncières.

*de préparer l'augmentation de la fréquence des TER (2013) : nous pensons que le positionnement de la gare au sud de la Minais serait le plus judicieux. Nous souhaitons que les études puissent s'engager rapidement.

*si les projets précédents prenaient du retard, il faudrait réexaminer la solution consistant à rejoindre le tramway boulevard de Doulon en passant par la pénétrante (Nantes Métropole et la TAN pensent que la densité de population entre le bourg de Thouaré et la pénétrante est insuffisante pour remplir un bus express) ;

*étudier également la mise en service d'un bus express le long de la RD 723 à partir de la Haluchère, permettant de desservir les zones industrielles de Carquefou et de Sainte Luce, ainsi que les centres de formation à AFT_IPTIM et CIFAM et les quartiers nord de Sainte Luce et de Thouaré.

Nous attendons avec impatience la possibilité de débattre avec Nantes métropole sur ces propositions qui nous paraissent prioritaires.

Christophe CLERGEAU (au nom du groupe

Sainte-Luce Avance) _ (résumé) *Il évoque la crise financière et économique, avec un effondrement de l'automobile, des renvois massifs d'intérimaires et de gros licenciements. Il y aura des répercussions sur la situation locale et nous devons y être attentifs.*

Le plan de relance du gouvernement est insuffisant et il ne donne pas de moyens supplémentaires aux collectivités locales, alors que ce sont elles qui peuvent investir massivement. De plus, ce plan n'est pas en mesure de rétablir la confiance. Il nous semble nécessaire qu'il y ait un véritable changement de politique face à cette crise.

Car cette situation peut générer de l'exaspération, comme on le voit à propos de la « réforme » de l'enseignement. Et le gouvernement a dû faire marche arrière et reporter sa réforme. Mais en même temps, personne n'y comprend plus rien, tant les messages sont brouillés. Par exemple, après avoir imposé la semaine de 4 jours à l'école, l'inspecteur académique interroge les enseignants pour des projets d'ouverture le mercredi matin ! Les enseignants ont l'impression qu'on se moque d'eux.

Il y a 2 risques dans une telle situation : soit le repli sur soi, soit l'explosion de colère.

Pour notre part, nous continuerons à essayer de retisser le lien social.

Un mot sur la question des transports abordé par Bernard et Patrick. Je tiens à souligner le changement radical d'attitude par rapport à l'ancienne municipalité. Nous essayons d'avoir une vision qui dépasse Sainte-Luce et de faire des propositions concernant le quart Nord Est de l'agglomération. Notre proposition de deux axes lourds sur la RD68 et par le TER, ainsi que le traitement ultérieur de la RD723 ont un intérêt qui dépasse le seul point de vue lucéen. Elle vise à diminuer le flux de transit automobile au centre de Sainte-Luce. De plus, nous prenons nos responsabilités : demander le déplacement de la future

gare TER vers le Sud de la Minais représente le risque de perdre du temps à faire de nouvelles études. Mais il faut partir de la réalité de la concentration de la population dans une vision à moyen et long terme, avec l'objectif d'obtenir un équilibre entre l'Est et l'Ouest de la commune.

Par cette vision globale de l'urbanisme et des déplacements pour préparer l'avenir, nous tournons le dos au replis sur nous même.

Quand à elle, l'opposition n'a fait aucune déclaration.

2 – 1 Contrat enfance jeunesse avec la CAF :

Christophe CLERGEAU : (résumé) *Ce contrat porte sur les crèches, halte garderies (y compris les projets sur la Minais), relais assistantes maternelles, micro crèche et lieu d'accueil enfants-parents. Sur le champ de la jeunesse, il porte sur l'accueil de loisirs pour les moins de 12 ans, l'accueil de jeunes, l'accueil péri scolaire et les séjours de vacances. Enfin il porte sur les postes de coordinateurs enfance jeunesse.*

3 – 1 Gestion des logements d'urgence :

Roselyne DURAND : Nous allons entrer en période d'hiver. La loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable constitue un cadre juridique qui garantit à 6 catégories prioritaires un logement digne de notre pays. Notre municipalité entend développer une politique sociale en matière d'habitat. Cela demandera un peu de temps, pour rattraper notre retard. Mais, nous y travaillons.

Quelques rappels :

- On estime à 100 000 le nombre de sans abri en France.
- Le 24 novembre dernier, l'association DAL a été condamnée par le tribunal de police à verser 12 000 euros d'amende. Son délit ? : avoir installé des tentes et couvertures dans la rue au profit des mal logés ce qui a été considéré comme un « dépôt ou abandon d'objet embarrasant la voie publique sans nécessité ».
- Le 9 décembre dernier, dans notre agglomération, un homme pourtant accompagné par les services sociaux est décédé dans des toilettes publiques ...
- Vendredi dernier, à quelques centaines de mètres de Sainte Luce, une citoyenne européenne, veuve et mère de jeunes enfants est expulsée de son abri de

fortune. Certains diront qu'elle était en situation irrégulière et que la loi a été appliquée. Est ce que le fait de proposer des trêves hivernales à l'application de la loi serait considéré comme un acte de désobéissance ?

- Sur notre commune, des personnes vivent en permanence sur des campings, faute de place dans les logements sociaux. Certains diront qu'il s'agit d'un choix. Peut-on parler de choix, quand il y a plus de 380 demandes de logements en attente auxquelles on ne peut répondre faute d'une offre suffisante ?

Mon intervention paraîtra démagogique à certains, pour d'autres elle semblera empreinte de charité... d'autres encore, la trouveront déplacée. Peu m'importe. Je vais maintenant exposer la délibération suivante, qui répond à des demandes de logements bien spécifiques et qui semble une mesure bien modeste au vu de ce que je vous ai dit auparavant.

La commune souhaite mettre ses 3 logements d'urgence à disposition du dispositif départemental d'hébergement d'urgence du Conseil Général. Dans ce cadre, la gestion de ces 3 logements est confiée à l'association « Arc en ciel ».

5 – 2 Entretien des espaces verts :

Maryvonne SARRAZIN : (résumé) *Du fait de la quasi interdiction (que nous approuvons) de la Préfecture d'utiliser des produits désherbants, l'appel d'offres lancé le 26 septembre 2008 a fait apparaître une très importante augmentation du coût de l'entretien (plus du double). Il est donc nécessaire de relancer un appel d'offres avec la définition d'un entretien réduit au strict nécessaire. Suite à une question de M. BOTBOL, Maryvonne explique que la*

véritable solution serait une gestion différenciée des espaces verts. Mais nous ne sommes pas prêts : il faut pour cela un système informatique pour repérer les différentes parcelles et un dialogue avec les habitants riverains. Nous préparons cela pour 2010. Mais en attendant, on réduit un peu l'entretien afin de ne pas faire déraper les dépenses.

9 – 1 Projet de convention avec la CAF sur le relai d'assistantes maternelles :

Marylise ROINE-LACHAISE : (résumé) *Compte tenu du bilan très positif du fonctionnement du relai d'assistantes maternelles, nous souhaitons créer un second relai afin de diversifier l'offre de services dans ce domaine en recrutant une seconde animatrice. La CAF financera 40% du coût de cette nouvelle structure.*

11 – 1 à 11 - 6 Ressources Humaines :

Claude ROUSSELOT : (résumé) *la commune va financer le coût des Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et des bilans de compétences des agents communaux qui souhaitent se lancer dans cette expérience, dans la limite d'un coût de 1000€. Suite à une question de Jacques CORDON, Claude ROUSSELOT indique que ces dispositifs concourent à la mobilisation du personnel. Patrick COTREL précise que pour les salariés du privé, ce sont les Organismes collecteurs des fonds formation qui financent ces prestations (depuis l'Accord National Interprofessionnel de 2003). Pour les Demandeurs d'emploi, la Région et l'ASSEDIC ont passé*

une convention pour financer ces prestations, ainsi que l'accompagnement des demandeurs qui se lancent dans la VAE.

Claude ROUSSELOT propose de recruter pour 3 mois un technicien supérieur pour renforcer les services Techniques sur la programmation des équipements école et petite enfance sur la Minais.

12 – 1 Budget 2009 :

Pascal ISIDORE : (résumé) Les recettes de la commune ne vont pas augmenter. Les droits de mutation (liés aux achats immobiliers à hauteur de 25%) risquent de baisser de 220 000€. La Dotation Générale de fonctionnement versée par l'Etat dépend de la population. L'INSEE vient de changer de système d'évaluation de la population. Alors que la population lucéenne était estimée à 13 235 personnes l'an dernier, la nouvelle évaluation est de 12 107 personnes, entraînant une baisse de 100 000€ de la DGF. Au total les dotations de l'Etat (DGF, Dotation de Solidarité Urbaine et DNS) sont en baisse de 279 000€. La fiscalité à Sainte Luce est déjà forte : le produit fiscal moyen par foyer en 2007 était de 703€ à Sainte-Luce, de 671€ à La Chapelle/Erdre, de 611€ à Thouaré, de 584€ à Saint-herblain, de 511€ à Nantes et de 436€ à Carquefou. Nous ne pouvons donc pas augmenter la pression fiscale. Pour les dépenses des services, les dépenses de personnelles étaient de 5,8 Millions € au BP 2008, pour une réalisation de 6,15 M€. Au BP 2009, nous prévoyons 6,3M€. Nous essayons de contenir cette augmentation de la masse salariale, mais il est indispensable de renforcer le service éducation et de pérenniser les CAE (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi). Le désendettement effectué l'an passé nous permet de faire une économie de 200 000€ sur les frais financiers. Malgré cela, notre autofinancement net est en baisse : 270 000 au lieu de 900 000€ l'an dernier. En investissement, notre effort portera sur la rénovation des équipements sportifs, ainsi que l'achat d'une nouvelle chaudière pour l'église et quelques travaux à symphonia et pour l'accueil de la Mairie. Le budget investissement passera donc à 2,5 M€ (1,8 l'an dernier) et nécessite un emprunt de 1,3 M€. Nous espérons que le compte administratif nous permettra de ne pas faire cet emprunt et de continuer à désendetter la commune.

Patrick COTREL : à travers les chiffres qui nous sont donnés, on constate que la situation financière de Sainte-Luce reste difficile. Les ratios sont inquiétants :

- * le produit des impositions directes par habitant reste inférieur à la moyenne (420€ pour 449€), mais le taux d'imposition est élevé, puisque le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 146% (moyenne 128%) ;

- * la dotation globale de fonctionnement est très inférieure à la moyenne (156€ pour une moyenne de 252€)
- * les recettes réelles de fonctionnement sont très inférieures à la moyenne (862€ pour 1166)
- * le seul point positif est le désendettement qui commence à être visible grâce à notre action depuis un an (671€ par habitant pour une moyenne de 876€)

Sainte Luce n'est pas une commune riche et l'étaux est en train de se refermer : nous n'arrivons à dégager qu'un autofinancement de 938 000€ (1 350 000 l'an dernier). Sur ce montant, nous devons rembourser 671 000€ pour la dette, ce qui fait que notre autofinancement net (notre marge de manœuvre) n'est que de 267 000€.

Les causes de cette situation ont été décrites par Pascal, je n'y reviendrai pas. Mais une de ces causes doit être soulignée : la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat.

On nous dit que cela provient du changement de méthode de comptabilisation des habitants par l'INSEE, qui tombe de 13 235 à 12 098.

On change de thermomètre pour pouvoir dire qu'il n'y a plus de fièvre et pouvoir faire des économies sur les médicaments ; mais le patient est toujours malade ! Symboliquement, je me demande s'il n'aurait pas été justifié de procéder à une légère hausse des impôts, de façon à combler ce manque à gagner de 100 000€ sur la DGF, comme l'on fait de nombreuses collectivités locales, même si notre niveau d'imposition est déjà très élevé. Ce que je viens de dire n'est qu'une simple interrogation personnelle qui ne remet aucunement en cause ni la clarté et la transparence du travail fait par Pascal ISIDORE, ni ma solidarité avec le budget qui vous est présenté.

Réponse de **Pascal ISIDORE** : (résumé) Cette question doit effectivement être mise en réflexion, mais il faut avoir une stratégie de pédagogie en matière de fiscalité : si nous augmentons les impôts, il faut pouvoir mettre en parallèle des investissements importants, comme par exemple le futur groupe scolaire de la Minais. Ce n'est pas le cas cette année, mais cela ne doit pas être exclu pour l'année prochaine.

Au bout du débat, l'opposition vote contre le Budget Primitif 2009, sans aucune explication. Ce budget est approuvé par l'ensemble de la majorité.

Autres points :

Les tarifs municipaux sont augmentés d'environ 2%. Voté à l'unanimité.

Une convention tripartite est signée avec l'Union Carquefou-Sainte-Luce basket. Pour l'année 2008-2009, Carquefou apportera une aide financière de 44 000€ et Sainte-Luce de 36 700€.